



Académie Vétérinaire de France
Reconnue d'utilité publique par décret du 16 avril 1878
34, rue Breguet 75011 PARIS

Selon la procédure décrite dans ses statuts et dans son règlement intérieur, l'Académie vétérinaire de France annonce les ouvertures de postes pour l'année 2025

OUVERTURES DE SIÈGES AU TITRE DE 2025

1^{ère} Section : Recherche et Enseignement supérieur

- Trois sièges de Membres titulaires (vétérinaires)
- Un siège de Membre titulaire (non vétérinaire)
- Quatre sièges de Membres correspondants (vétérinaires)
- Deux sièges de Membres correspondants (non vétérinaires)
- Deux sièges de Membres associés non nationaux vétérinaires

2^{ème} section : Sciences cliniques

- Deux sièges de Membres titulaires (vétérinaires)
- Un siège de Membre titulaire (non vétérinaire)
- Sept sièges de Membres correspondants (vétérinaires)
- Un siège de Membre correspondant (non vétérinaire)

3^{ème} section : Santé publique vétérinaire, Productions animales

- Deux sièges de membres titulaires (vétérinaires)
- Quatre sièges de membres correspondants (vétérinaires)
- Deux sièges de membres correspondants (non vétérinaires)
- Un siège de Membres associé non national vétérinaire

Paris, le 14 mars 2025

Jean Lou MARI,

Vice-président et secrétaire général par intérim